

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal n° 09-2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

1 - Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

- Décision n°2021/002 du 20 septembre 2021 : contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole des Savoie à hauteur de 300 000 €, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie. Caractéristiques principales : durée d'un an, taux d'intérêt Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 1.20 % (soit taux à 1.20 % ce jour car Euribor négatif).

- Décision n°2021/003 du 23 septembre 2021 : cession à la Société Excoffier Savoie d'une benne à déchets, dont la Commune n'a plus l'usage, pour un prix net de 2 000 €.

2 - Approbation des tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2021/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2021/2022 et la saison d'été 2022, tels que présentés ci-dessous :

	Hiver 2021/2022 Repas inclus	Été 2022 Repas inclus
Matin 9h00-12h00	33 €	33 €
Après-midi 13h30-17h00	34 €	34 €
Matin et repas 9h00-13h00	52 €	52 €
Journée 9h00-17h30	77 €	77 €
Repas et accueil skieur 12h00-14h00 relais assuré par les moniteurs ESI	24 €	

Matin 9h00-12h00 - Forfait 6 jours	165 €	
Matin 9h00-12h00 - Forfait 5 jours		148 €
Après-midi 13h30-17h00 – Forfait 6 jours	170 €	
Après-midi 13h30-17h00 – Forfait 5 jours		153 €
Matin et repas 9h00-13h00 – Forfait 6 jours	260 €	
Matin et repas 9h00-13h00 – Forfait 5 jours		234 €
Journée 9h00-17h30 – Forfait 6 jours	385 €	
Journée 9h00-17h30 – Forfait 5 jours		347 €
Repas et accueil skieur 12h00-14h00 – Forfait 6 jours	118 €	

3 - Service périscolaire communal pour la saison d'hiver 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place en saison d'hiver, soit du 17 décembre 2021 au 15 avril 2022, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20,
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce service public communal,
- d'adopter les tarifs de ce service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,10 €	1,30 €	1,55 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce service public communal.

4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;

- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

5 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

6 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

7 - Convention de mise à disposition de biens Commune de Valloire / EPFL de la Savoie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de biens à intervenir avec l'établissement public foncier local de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8 - Budget principal - Décision modificative budgétaire N°5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°5 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	145 499,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	145 499,50 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7489 : Revers., restitution sur autres attributions de participations	0,00 €	25 539,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	3 300,00 €	25 539,50 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	263 860,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	263 860,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 000,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-7362 : Taxes de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 000,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 600,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	148 799,50 €	309 399,50 €	0,00 €	160 600,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	263 860,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	263 860,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-221 : P.L.U	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-255 : CHEMINEMENT PIETONNIER SUD	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-260 : SCHEMA DIRECTEUR DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-169 : RESERVE FONCIERE	100 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-250 : GESTION DES RISQUES NATURELS	0,00 €	99 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-257 : PISTE LECHERENNE	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	23 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	23 110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	10 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	137 500,00 €	283 860,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-177 : ROUTE DE L'ARCHAZ	0,00 €	114 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	114 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	162 500,00 €	426 360,00 €	0,00 €	263 860,00 €

9 - Budget eau-assainissement - Décision modificative budgétaire N°4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°4 sur le budget eau et assainissement, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	24 760,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	24 760,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 360,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 360,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	32 360,00 €	0,00 €	32 360,00 €
INVESTISSEMENT				
R-13118-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	380 652,77 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	380 652,77 €	0,00 €
D-2315-141 : CONDUITE AEP RESERVOIR CHARMETTES	457 652,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE	0,00 €	154 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	457 652,77 €	154 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	457 652,77 €	154 000,00 €	380 652,77 €	77 000,00 €
Total Général		-271 292,77 €		-271 292,77 €

10 - Subvention exceptionnelle à l'association de Poingt Ravier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 524 € à l'association de Poingt Ravier à titre de financement de la réfection du clocher de la chapelle éponyme.

11 - Sécurisation de la desserte en eau potable sur le secteur du Col du télégraphe : engagement des travaux, validation du plan de financement et demandes de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager les travaux de sécurisation de la desserte en eau potable du secteur du col du Télégraphe tels que décrits ci-dessus,
- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des coûts définitifs de l'opération entre la Commune et le Ministère des Armées,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de la Savoie et de l'Agence de l'eau, ainsi que dans l'attente des décisions d'obtention l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 30 septembre 2021 à 21h30.

La secrétaire de séance,
Corine FALCOZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

